

NEWS



mensuel
Juillet 1990
N° 154



ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski

15, Avenue des Aubépines, 1320 Genval, Belgium

fax 02/652.02.88 tlx 24464 sol bk b

La 77-ième Session de la Conférence Internationale du Travail (Genève, 6-27 juin 1990) est d'une importance capitale pour NSZZ Solidarnosc.

Lorsqu'en 1981, pour la première fois depuis la II Guerre Mondiale, une authentique représentation des travailleurs polonais conduite par le président de NSZZ Solidarnosc Lech Walesa est arrivée à cette Conférence, il semblait que le pouvoir communiste allait réellement respecter les normes internationales du travail. Mais les dictatures totalitaires ne cèdent pas aussi facilement et la réponse du pouvoir aux activités de NSZZ Solidarnosc fut l'état de siège. Durant les huit années suivantes les travailleurs polonais ont lutté pour des droits et des libertés de l'homme les plus fondamentaux, pour la relégislation de Solidarnosc conformément aux Conventions n° 87 et 98 de l'OIT, tout en payant très cher leur détermination. Durant ces années l'OIT est devenue une grande autorité pour le peuple polonais et a acquis une popularité sans précédent. Elle est devenue en effet le plus important forum international où la lutte de NSZZ Solidarnosc rencontrait compréhension et soutien, alors que les répressions du pouvoir envers le Syndicat et ses membres suscitaient le blâme, où le nom même de Solidarnosc interdit dans son pays, revenait d'année en année dans les documents officiels de la Conférence, et où le dirigeant du Bureau de Coordination à l'étranger de Solidarnosc obtenait d'année en année le droit de parole au sein du Groupe des Travailleurs. En 1989 les polonais ont ébranlé les fondements mêmes de la dictature communiste, NSZZ Solidarnosc a été relégalisé, mais le gouvernement de l'époque (encore communiste) a désigné le dirigeant de l'OPZZ, syndicat officiel pour représenter les travailleurs à la 76-ème Session de la Conférence Internationale du Travail.

Cette année, le 10-ème anniversaire de la création de NSZZ Solidarnosc, Lech Walesa était à nouveau le délégué des travailleurs polonais. Le vice-président national Lech Kaczynski et le président de la Région de Mazowsze (Varsovie) Michal Boni étaient ses substituts. Jerzy Milewski, Krzysztof Drzewicki, Anna Fotyga, Joanna Pilarska et Grzegorz Dobrowolski en tant que conseillers des travailleurs ont participé dans le Comité pour Application des Normes, dans le Comité des Résolutions et le Comité pour l'Utilisation des Produits Chimiques. Ils ont également pris parole dans la discussion plénière sur le rapport du Comité sur l'Appartheid. Lech Kaczynski a été élu membre suppléant du Comité Directeur, ce qui est pour Solidarnosc un honneur, mais surtout un devoir envers sa propre organisation et envers l'ensemble du groupe des travailleurs. Il est dommage que le gouvernement de la République Polonaise ait décidé de ne pas se porter candidat au Conseil d'Administration de l'OIT.

Durant cette Conférence la délégation de NSZZ Solidarnosc a profité de l'occasion pour avoir de nombreux entretiens et rencontres toujours importants et instructifs, bien que parfois pénibles. Solidarnosc partageait sa satisfaction de pouvoir travailler normalement au sein des Comités de la Conférence avec les représentants des syndicats qui étaient illégaux jusque tout récemment et qui subissaient des répressions, comme la CUT chilienne dirigée par Manuel Bustos, avec les délégués de la Namibie enfin indépendante, avec les frères du CSKOS - la Confédération des Syndicats Tchèque-Slovaques et des syndicats indépendants qui renaissent en Hongrie, en Bulgarie et en Roumanie.

Les invités d'honneur de la 77-ième Session de la Conférence Internationale du Travail, à savoir Nelson Mandela et Tadeusz Mazowiecki symbolisaient les acquis communs de l'OIT.

Nous publions ci-dessous de larges extraits du discours du Premier Ministre Tadeusz Mazowiecki à la réunion extraordinaire de la Conférence le 2 juin et de Lech Walesa à la réunion plénière du 15 juin.

Allocution de M. Tadeusz Mazowiecki Premier Ministre de la République de Pologne.

L'invitation à la tribune de la 77e session de la Conférence internationale du Travail du Président du Conseil des ministres de la République de Pologne est un honneur pour notre peuple et pour mon gouvernement. Un honneur que nous apprécions pleinement et acceptons comme témoignage d'estime pour la détermination de notre peuple dans sa volonté d'indépendance et de démocratie. Détermination qui a porté ses fruits non seulement en Pologne, mais dans toute la région d'Europe centrale et orientale. (...)

L'Organisation internationale du Travail a joué un rôle important dans les événements qui ont donné à notre pays son visage actuel. Dès sa naissance en 1980, le syndicat autonome et autogéré Solidarnosc a trouvé appui auprès de l'Organisation et de sa direction qui ont bien vu dans ce syndicat un mouvement de libération des

travailleurs de l'exploitation d'un employeur unique - l'Etat - mais aussi d'affranchissement de toute la société d'un régime totalitaire. Ils avaient bien compris aussi la signification morale de la lutte que nous menions avec ténacité sans recourir à la violence ni à la force. Le soutien apporté à ce mouvement s'est vu exprimé publiquement, et sans ambiguïté à l'occasion de la venue d'une délégation conduite par Lech Walesa, pour la 67e session de la Conférence internationale du Travail. (...)

De ces années-là, nous gardons le souvenir de la visite dans notre pays de M. Nicolas Valticos et des travaux de la commission spéciale instituée en vertu de la Constitution de l'OIT pour enquêter sur les violations des libertés syndicales en Pologne. En outre, au sein même de l'OIT, les possibilités que nous avions de nous exprimer durant cette période étaient limitées, mais combien

40P12007

importantes. L'action de l'OIT - calme mais ferme - nous a apporté un précieux soutien au moment où l'on s'est vu refuser en Pologne le droit à l'existence. Elle nous a aidé à survivre à cette période difficile et à entrer sur la voie de la démocratie et de la légalité. (...)

Je ne saurais omettre non plus le soutien dont notre lutte a bénéficié au sein de l'OIT de la part de deux organisations syndicales internationales - la Confédération Internationale des Syndicats Libres et la Confédération Mondiale du Travail. Grâce à elles, les représentants de Solidarnosc ont pu être présents ici pendant toutes ces années, étant inclus dans la composition de leurs propres délégations. En outre, en 1987, avant le départ de M. Blanchard en Pologne, les secrétaires généraux de ces deux organisations: MM. John Vanderveken pour la CISL et Jan Kulakowski pour la CMT - à présent ambassadeur de la Pologne auprès des Communautés Européennes - avaient présenté leur point de vue commun. Ces deux confédérations ont partagé les désirs de liberté de notre peuple et je tiens à les en remercier ici-même en leur exprimant toute notre reconnaissance.

La Pologne se trouve aujourd'hui sur une nouvelle voie. Une voie qui doit la conduire à une pleine souveraineté, à la démocratie et à l'édification d'une société civile. Une voie qui n'est pas facile, mais que notre société a choisie presque unanimement et que mon gouvernement suit et continuera à suivre.

Les changements qui sont intervenus en Pologne l'année dernière ont surpris l'Occident, mais pas les Polonais. Les quarante années d'après-guerre ont été chez nous une histoire de lutte de notre société contre le monopole du pouvoir. Une lutte que Solidarnosc est venu exprimer en 1980 et qui a abouti en 1989 aux élections législatives et à la formation d'un nouveau gouvernement. La nouvelle situation en Pologne n'est pas le résultat de la perestroïka en Union soviétique, mais le résultat des événements qui ont commencé avant dans notre pays et des aspirations qui ont toujours été fortes et constantes chez nous. Elle est le résultat des convictions et aspirations de notre société ancrée profondément dans notre tradition de démocratie et d'indépendance. La perestroïka - dont nous apprécions la signification et à laquelle nous souhaitons de réussir - a rendu les choses plus faciles en éliminant le principal obstacle : la doctrine de Brejnev sur la limitation de la souveraineté.

La Pologne s'est engagée sur la voie de la démocratie dans le calme et sans effusion de sang, démontrant ainsi la maturité politique de sa société et ouvrant cette voie à ses voisins. Les élections locales ont constitué la dernière étape majeure sur cette voie devant aboutir à l'adoption d'une nouvelle Constitution et aux prochaines élections parlementaires entièrement libres. De cette façon, nous allons nous rapprocher sérieusement de l'objectif que j'ai défini dans mon exposé à la Diète le 12 septembre 1989, en disant que "nous souhaitons vivre dignement, dans un Etat souverain et démocratique, dans un Etat de droit que tous - indépendamment de leurs convictions et des idées politiques qui les différencient - pourraient considérer comme leur." (...)

Le passage à un autre système économique est un élément difficile mais fondamental de notre voie vers la démocratie. Cinq mois sont passés depuis que nous avons institué et mis en oeuvre notre programme de réformes économiques en profondeur prévoyant la transition d'une économie centralisée et dirigiste vers l'économie de marché. Un programme d'autant plus difficile qu'il est mis en oeuvre dans les conditions d'une crise économique héritée du passé, d'une dette écrasante et d'une

hyperinflation qui s'est déclanchée l'année dernière et a atteint un taux annuel de 900 pour cent. (...) Nous avons estimé que sans remédier à cet état pathologique de l'économie, il ne nous sera pas possible d'améliorer son état général, ni de relever le niveau de vie. Nous avons donc commencé l'assainissement de notre économie par des mesures visant à maîtriser cette hyperinflation.

Pour la population, la mesure la plus difficile était le blocage des salaires. Toute augmentation des salaires au-dessus d'un certain seuil, relativement bas, fut grevée d'un impôt élevé prélevé sur les entreprises. Ces mécanismes financiers - drastiques, mais indispensables - nous ont permis d'équilibrer le budget.

Nous avons pris également des mesures contre les monopoles, faisant éclater les grandes corporations monopolistes. Les entreprises polonaises sont indépendantes et peuvent choisir librement leurs fournisseurs et leurs clients. Une autre mesure d'intérêt capital concerne la convertibilité du zloty où un taux stable par rapport au dollar a été atteint.

Toutes ces mesures ont donné des résultats positifs: amélioration nette de la situation sur le marché, stabilité de notre monnaie, baisse de l'inflation d'un taux à deux chiffres en janvier de cette année à environ 2 à 3 pour cent en mai, réapparition de la concurrence entre les entreprises et fixation des prix par les mécanismes du marché.

Il y a eu aussi des phénomènes fâcheux, notamment une forte récession qui était prévisible. La baisse de la production est due d'un côté à la barrière de la demande et, de l'autre, aux difficultés d'adaptation des entreprises aux nouvelles règles du jeu du marché. (...) C'est dans la seconde phase de notre réforme que la privatisation prendra de l'ampleur avec un nombre croissant d'entreprises d'Etat qui seront transformées en sociétés par actions ou dont le patrimoine social sera mis en vente. Nous créons un cadre juridique pour qu'un authentique mouvement coopératif puisse renaître et pour que les communes puissent disposer des biens communaux.

En même temps, nous avons donné à notre économie la possibilité de s'ouvrir largement sur le monde et d'accueillir des investisseurs étrangers. Nous comptons sur le développement de l'esprit d'entreprise et nous changeons notre système bancaire.

Notre réforme économique ne relève nullement de considérations idéologiques. Nous pensons et agissons en fonction de règles purement pragmatiques, faisant appel aux modèles qui ont fait leurs preuves.

C'est également à de tels modèles que nous faisons appel en construisant notre système de protection sociale. Mais pour cela nous avons besoin des conseils et de l'assistance de l'OIT. Il est de la plus haute importance que nous ayons un bon système de protection sociale étant donné qu'un changement aussi radical du système économique, commencé dans des conditions aussi difficiles, entraîne des conséquences fâcheuses sur le plan social que nous ne voulons dissimuler, ni ne pouvons prendre à la légère.

Je pense avant tout à une forte baisse du pouvoir d'achat, ce qui signifie une baisse du niveau de vie de la population qui n'était déjà pas élevé. Nous avons affaire là à une situation héritée du passé que nous ne pourrions surmonter qu'à travers la restructuration et la relance de l'ensemble de notre économie.

Par contre, l'apparition du chômage est un fait nouveau. Là aussi, il nous a fallu inévitablement faire un choix. Le système économique basé sur de grandes entreprises étatisées et une gestion centralisée et

bureaucratique de l'économie avait fait disparaître le chômage au prix d'une paralysie du système économique. Le suremploi avait un impact fâcheux sur la productivité des entreprises. La conséquence, c'est le gaspillage et le marasme économique qui ont fait que le travail a cessé d'être apprécié et que plus personne ne recherchait l'efficacité qui, de toute façon, n'améliorerait pas les conditions de vie des travailleurs.

Il fallait mettre un terme à tout cela. Le plein emploi - au prix d'un gaspillage et du marasme économique - n'est plus pour nous une situation idéale. Le chômage ne l'est pas non plus. C'est une nécessité à laquelle il nous faut apprendre à faire face. Son niveau actuel dépasse 3 pour cent de la population active. Comparé à d'autres pays, 3 pour cent, ce n'est pas beaucoup, mais il faut compter que d'ici la fin de l'année, le taux pourrait atteindre, voire dépasser le cap des 10 pour cent - ce qui, dans nos conditions, en Pologne, est un pourcentage élevé.

L'apparition du chômage demandait la création de mécanismes juridiques appropriés régissant le marché du travail et assurant aux personnes restées sans emploi une allocation.

Il a fallu, en créant ces mécanismes, harmoniser la réglementation en vigueur avec les conventions de l'OIT ratifiées par notre pays.

En fonction de nos possibilités, nous recherchons des solutions qui permettent aux chômeurs de se reconvertir et de trouver un nouvel emploi. Tout un réseau de bureaux de placement, d'information, d'analyse du marché et de ses besoins sera mis sur pied. (...) Les personnes sans travail touchent des allocations et pour les indigents - quelle que soit leur source de revenu - nous élargissons le système d'assistance sociale.

Nous avons modifié sensiblement notre système de pensions et de retraites. Des solutions ont été trouvées pour "immuniser" ce système contre l'inflation. Ces prestations sont revalorisées sur une base trimestrielle, ce qui fait que même si leur pouvoir d'achat diminue, il ne diminue pas plus que le pouvoir d'achat des salariés.

Nous avons la volonté d'améliorer ce système et nous ne renonçons pas aux interventions de l'Etat pour corriger les mécanismes du système de marché. Toutefois, il faut tout d'abord redresser notre économie. Sans cela, toute discussion sur les mesures de protection sociale dépassant nos possibilités serait une illusion. Nous avons à réaliser une tâche très importante : celle de donner au système d'économie de marché nouveau des aspects sociaux, de manière à ce que ce soient les lois du marché qui décident de la création du revenu national et que sa distribution tienne dûment compte des objectifs sociaux.

(...) Les personnes qui programment la politique sociale et la mettent en pratique, ne sont point étrangères à ces questions; hier encore, c'étaient des militants de Solidarnosc, comme le chef de la délégation polonaise présente à cette session, le ministre du Travail et de la Politique sociale, ancien prisonnier politique, M. Jacek Kuron, qui consacre toute son inventivité et son énergie à ces problèmes.

Je pense également pouvoir constater que le mouvement syndical en Pologne fait preuve d'une grande compréhension envers les réformes réalisées ainsi que les difficultés face auxquelles se trouve le gouvernement. Celui-ci, pour sa part, comprend les réserves des syndicats

quant aux conséquences sociales des réformes et désire aller au-devant même s'il n'est pas toujours en mesure de répondre à leurs demandes. (...)

Un problème sérieux est constitué par le marché informel de la main-d'oeuvre polonaise, qui existe depuis quelques années dans de nombreux pays d'Europe occidentale. Nous savons que ces personnes créent un problème social pour les pays dans lesquels elles se trouvent. Nous voudrions le résoudre par la conclusion d'accords bilatéraux sur l'émigration avec les différents pays intéressés, ainsi qu'avec la CEE et l'AELE. Il s'agirait de régler, à court ou moyen terme, la situation des Polonais travaillant à l'étranger de manière irrégulière ou de créer des possibilités concrètes et limitées pour cette émigration dans des conditions temporaires et professionnelles données. L'assistance du Bureau International du Travail dans ce domaine nous serait fort utile. (...)

Qu'il me soit permis de rappeler les principes fondamentaux de l'OIT et ses activités, qui convergent vers ce dont ont besoin la société et le gouvernement polonais. La démocratie politique constitue la condition sine qua non de l'édification de la démocratie économique et sociale. Le mouvement syndical en Europe occidentale, à la charnière du XIXe et XXe siècle, luttait pour le suffrage universel, de la même manière que, par la suite, le mouvement syndical du tiers monde combattait pour la décolonisation, ceux de la Pologne et du Chili luttait pour les libertés civiques et celui de l'Afrique du Sud lutte pour l'abolition de l'apartheid. Il semble qu'il doit en être ainsi et qu'il ne peut en être autrement.

L'élément fondamental de la démocratie économique et sociale est constitué par l'existence, à côté des autorités étatiques, d'organisations sociales, et surtout syndicales et patronales fortes et indépendantes. C'est là une prémisses fondamentale de l'OIT formulée déjà dans le préambule de sa Constitution, soutenue pleinement et activement par le gouvernement de la République de Pologne.

Dans le domaine de la collaboration tripartite, la Pologne a pris du retard par rapport aux principaux Etats démocratiques. Il est indispensable de créer des structures regroupant, en dehors des représentants des autorités étatiques, ceux des syndicats et des associations patronales. Ces dernières ne sont qu'à l'état embryonnaire, ce qui résulte de l'étape préliminaire de la restructuration de l'industrie et de la privatisation. De telles structures doivent naître. L'assistance et l'expertise du BIT lors de la construction de ces mécanismes, lors de l'organisation et du développement des consultations tripartites, revêtent pour nous une importance capitale.

L'ordre du jour de la présente session de la Conférence confirme le rôle joué par l'OIT dans la recherche de solutions aux grands problèmes sociaux de notre époque.

Parmi ces problèmes, nous trouvons notamment l'influence de l'environnement naturel de l'homme sur le milieu de travail de chaque individu. Ce problème touche la Pologne d'une manière particulière. Hélas, nous appartenons au groupe de pays dans lesquels le niveau de danger écologique est le plus élevé dans le domaine des émissions d'anhydride sulfureux et d'oxydes azotiques, de la pollution et de la salinité des eaux, de la quantité de résidus industriels toxiques. (...)

La situation au niveau mondial est telle qu'il est

pratiquement impossible de résoudre les problèmes écologiques en agissant seul. La Pologne, avec la Suède, a lancé l'idée de la conférence des Etats de la région de la mer Baltique, qui se tiendra en septembre prochain. Nous attendons de cette conférence qu'elle donne lieu à une certaine coopération dans le domaine de la protection de l'environnement de cette région. Au coeur même de l'Europe, la dégradation de l'environnement revêt une dimension dramatique. Cette constatation est tout particulièrement valable pour le sud de la Pologne, surtout pour notre région la plus industrialisée, la Silésie, mais aussi pour nos voisins, la Tchécoslovaquie et la partie orientale de l'Allemagne. Cet état des choses exerce une influence sur d'autres pays car les conséquences de la pollution passent par-dessus les frontières. Chaque jour, la situation devient plus alarmante : les enfants sont condamnés, dès leur naissance, à des maladies cancéreuses. Cette région de la Pologne, cette partie de l'Europe, a besoin d'une grande initiative écologique internationale. Je lance un appel aux pays d'Europe et du monde entier, plus riches que nous : ne soyez pas sourds à cet appel. Je m'adresse à l'OIT afin qu'elle fasse entendre sa voix et qu'elle utilise son autorité pour soutenir cette cause.

C'est avec une profonde satisfaction que nous avons pris note du contenu du rapport sur l'application des conventions et des recommandations de l'OIT, surtout dans le domaine des droits de l'homme. Ce rapport concerne en grande partie la région de l'Europe dans laquelle se situe la Pologne. Cette région était hier objet de critiques bien fondées. Aujourd'hui, les réalisations de l'année dernière atteintes par nombre de nos pays dans cette matière, peuvent être enregistrées désormais comme une contribution positive à la mise en pratique des principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail.

Un rapport spécial du Directeur général est consacré à l'apartheid. Cette question, par sa dimension éthique, nous concerne tous, nous sommes tous responsables de sa solution. L'indépendance de la Namibie et les changements observés en Afrique du Sud témoignent de ce que l'on est dans la bonne voie, mais, avant d'atteindre le but, il faudra encore beaucoup d'efforts.

Qu'il me soit permis de transmettre nos salutations à Nelson Mandela, qui a pris la parole à cette tribune il y a quelques jours. Sa lutte longue et déterminée pour les droits de l'homme commence à porter ses premiers fruits aujourd'hui. Nous savons très bien ce qu'est la lutte pour les droits de l'homme et quel est le prix qu'il faut payer pour les obtenir.

L'approche de l'OIT envers toutes ces questions brûlantes dont nous parlons ici contient un élément caractéristique que j'appellerais l'ethos de l'OIT; je pense ici à l'approche des problèmes du monde contemporain du point de vue de l'éthique et de la recherche de solutions justement de ce point de vue. (...)

C'est pourquoi je tiens beaucoup à ce que l'Organisation Internationale du Travail et le Bureau International du travail participent activement au dialogue et à la coopération que la Pologne noue avec l'Europe et le monde. Et comme le rôle et l'activité de l'OIT dans le tiers monde méritent d'être tout spécialement soulignés, je voudrais exprimer la solidarité de la société et du gouvernement polonais avec ces pays qui, comme la

Pologne, bien que dans des conditions différentes, aspirent au développement économique et au progrès social, défendant en même temps leur acquis historique et culturel.

Je vous en parle, entre autres raisons, parce que certains craignent que l'intérêt des pays hautement industrialisés pour ce qui se passe en Europe centrale et orientale et l'aide à nos pays ne diminuent l'intérêt et l'aide aux pays du tiers monde. Des voix inquiètes s'élèvent, et je ne voudrais pas, je ne peux pas passer sous silence ces craintes.

Il ne faut pas qu'il en soit ainsi. Vous comme nous, nous méritons une aide et il ne faut pas choisir entre nous. L'Europe, surmontant le déchirement politique qui coupe notre continent en deux, doit aussi surmonter la division en une Europe riche et une Europe pauvre avec une économie inefficace. Le maintien de cette division, sans qu'un effort décisif soit fait pour la surmonter, risquerait de faire renaître les vieux conflits, ce qu'aurait des effets lourds de conséquence pour l'ensemble du monde. (...)

Nous n'avons pas oublié que beaucoup de pays du tiers monde, malgré l'ampleur de leurs propres problèmes, nous ont témoigné leur sympathie, leur compréhension et leur solidarité pendant les années difficiles de 1982 à 1988. Nous souhaitons leur exprimer pour notre part, notre compréhension, notre solidarité, notre soutien et notre disposition à coopérer. Nous voulons que la Pologne, dès qu'elle aura surmonté ses propres difficultés, prenne une part active à la coopération avec ces pays, aux actions visant à promouvoir leur développement. Nous sommes solidaires avec ceux qui ont, pour toute arme, la dignité humaine, le sens de la justice dans les relations entre les sociétés, les nations et les Etats et le sentiment de la dignité et de la solidarité entre tous.

Prête à coopérer avec les autres dans le cadre de l'OIT, la Pologne veut s'associer à cette coopération non seulement comme un pays qui a besoin d'aide, qui la cherche, mais aussi comme un partenaire qui veut y apporter ses acquis et sa contribution.

La plus simple et la plus directe expression de reconnaissance et de soutien pour l'OIT de la part d'un Etat Membre est la ratification des conventions internationales du travail. Nous nous rendons compte que notre bilan à cet égard n'est pas le meilleur. A l'heure actuelle, après les changements effectués dans notre pays, je suis en mesure de m'engager ici premièrement, à respecter strictement les normes des conventions ratifiées par la Pologne; deuxièmement, à examiner avec le plus grand soin, les raisons pour lesquelles les autres conventions n'ont pas été jusqu'ici ratifiées et à ratifier celles de ces conventions que nous sommes en mesure d'appliquer; troisièmement, à donner des explications exhaustives, conformément aux exigences et aux procédures de l'OIT, au sujet des conventions que nous ne pourrions pas ratifier. (...)

L'année dernière, l'OIT célébrait son soixante-dixième anniversaire. Mais c'est une Organisation jeune, car elle renaît en quelque sorte avec chaque convention adoptée ici par cette assemblée. C'est une Organisation indispensable par les sujets qu'elle traite et les tâches qu'elle remplit. C'est l'unique organisation internationale à caractère tripartite, ce qui lui donne une grande richesse d'idées et de force morale. (...)

Lech Walesa Président de NSZZ Solidarnosc (délégué des travailleurs)

(...) Aujourd'hui, nous sommes venus assister à cette 77^e session de l'OIT à un moment différent de l'histoire polonaise et, j'ose dire, de l'ensemble de l'Europe. Solidarnosc en tant que premier syndicat libre des pays communistes, a frayé la voie à d'autres pays et à d'autres peuples de cette partie de l'Europe.

Solidarnosc depuis le début de son existence a lutté non seulement pour les libertés syndicales et les droits des travailleurs mais aussi pour l'évolution de l'ensemble du système du gouvernement. Par conséquent, il était difficile de qualifier Solidarnosc uniquement de syndicat, car elle continuait à bénéficier de l'appui exceptionnel de la société et elle est devenue un mouvement dans lequel, outre la lutte pour les droits des travailleurs, se sont fait jour les aspirations de la nation polonaise à la liberté. (...)

Nous ne saurions séparer et dissocier ces deux aspects de la question. Un mouvement syndical ne saurait rester indifférent devant les obstacles structurels fondamentaux qui freinent son développement normal et libre. Cette philosophie, fruit de notre expérience, a été rappelée au cours du débat de l'année dernière, à l'OIT, sur la question de l'apartheid. Aujourd'hui, nous constatons avec une vive satisfaction que la lutte de Solidarnosc comme celle du COSATU et du NACTU, a montré qu'il n'existe pas de libertés ou de droits syndicaux réels sans respect des droits de l'homme en général, sans démocratie et sans règles de droit.

Solidarnosc est devenue la force principale permettant l'instauration de changements radicaux évolutifs sur les plans politiques et économiques en Pologne, changements qui ont une influence sur le processus de réformes historiques dans d'autres pays gouvernés par des dictatures. Le succès des candidats appuyés par Solidarnosc aux élections au Sejm, c'est-à-dire au parlement et au Sénat, et à la constitution ultérieure d'un gouvernement composé de personnes qui venaient de Solidarnosc nous ont obligé à définir l'identité de notre syndicat dans le nouveau paysage politique et social de la Pologne.

Le second congrès de notre syndicat, qui s'est tenu en avril de cette année, s'est exprimé en faveur de la consolidation du syndicat Solidarnosc, tout en soutenant en même temps son influence, essentiellement sur l'activité syndicaliste et sur le processus de décision, bien qu'il ne soit pas de notre intention de fonder un autre parti politique ou un mouvement politique se situant au-dessus des partis, mais bien plutôt de renforcer notre position en tant que syndicat moderne et fort possédant sa propre représentation dans les institutions de la vie publique.

(...) La principale priorité pour Solidarnosc consiste à défendre les intérêts et les droits des travailleurs tout en participant à la profonde réforme du régime politique hérité des décennies d'expérience communiste. Bien que soutenant ces réformes, nous sommes cependant préoccupés par le rythme assez lent de ces transformations, qui va d'ailleurs s'accélérer, notamment dans la sphère politique. Nous appuyons également des réformes éco-

nomiques radicales. Nous considérons qu'elles sont indispensables, et nos membres réagissent à cette situation en faisant preuve de compréhension, de patience et d'esprit de sacrifice. Il faut comprendre et souligner cependant que nombre des mesures économiques qui ont été prises sont eu des résultats très négatifs pour les travailleurs. C'est là un motif de vive préoccupation pour nous. Nous estimons que, dans le cadre des réformes que nous continuons à soutenir, il devrait être possible de faire preuve de plus d'efficacité, d'empêcher la baisse du niveau de vie et l'aggravation du chômage. Nous pensons qu'il est possible de prendre de nombreuses mesures pour protéger les travailleurs polonais. (...)

Nous avons proposé des réformes profondes de la législation du travail qui soient en conformité avec un modèle de droit de travail démocratique et pluraliste et qui mettent en même temps l'accent sur un régime entièrement nouveau de droit collectif du travail. La réforme économique en cours en Pologne devrait déboucher sur une plus grande distinction de la fonction d'employeur direct ou indirect. Cependant, nous n'avons pas mis au point, jusqu'à maintenant, un modèle tripartite classique pour faire face aux besoins de la négociation collective. A cet égard, le chaînon fondamental qui continue à manquer ici, ce sont les employeurs directs représentatifs.

(...) En matière d'activité réformatrice et législative, nous voudrions nous référer aux réalisations et aux expériences de l'OIT. Nos membres et nos sympathisants, qui sont employés dans les nouvelles sociétés récemment créées (qui sont des sociétés privées fonctionnant souvent avec des capitaux étrangers et qui, par des méthodes non officielles encouragent les employés à renoncer à leurs anciens syndicats et aux droits des autres travailleurs), nous disent qu'il y a des signes inquiétants. Dans la lutte que nous devons entreprendre contre ce phénomène, nous comptons sur l'OIT ainsi que sur les centrales syndicales internationales et sur les organisations d'employeurs. (...)

Dans les pays de notre région, Solidarnosc a été le premier syndicat indépendant et libre et c'est la raison pour laquelle nous avons le droit moral d'intervenir d'une façon vigoureuse sur cette question. A cet égard, l'OIT devrait donner un appui plus actif et plus décisif à la création de syndicats libres partout où ils se heurtent à une résistance.

Les gouvernements des Etats autocratiques doivent comprendre qu'il ne leur appartient pas de décider que le peuple possède des droits inaliénables car, à la base de ces droits, il y a la dignité inhérente à l'être humain et l'ordre social. Notre syndicat a prouvé que la solution aux conflits sociaux ne saurait résider, à long terme, dans des grèves militantes et des manifestations, mais plutôt dans la négociation. (...)

L'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde dépendent plus que jamais de l'édification d'un ordre social démocratique et juste, orienté vers le développement, le progrès et l'ordre international dans le monde du travail. (...)